

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

SNUEP
F.S.U.

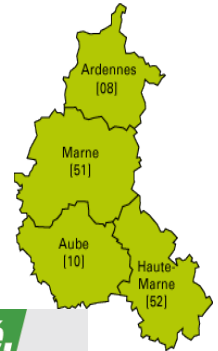
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



JUIN 2016

Journal n°5 - 2015-16

ÉDITO du Secrétaire Académique



**Le SNUEP-FSU : un syndicat engagé, combatif et déterminé,
pour tous et toutes, LP, SEP, SEGPA et EREA**

Chers collègues,

Le passage en force de la loi El Khomri génère réactions et mobilisations. Nos gouvernants refusent de voir l'évidence, d'écouter la population, jeunes et moins jeunes, salarié-es et syndicats. Grèves et manifestations s'enchaînent depuis plus de 2 mois et la contestation gronde pour lutter contre ces violences sociales faites à l'ensemble du salariat et qui auront des effets encore plus dramatiques pour les plus faibles. Et tout cela, dans un contexte où 6,5 millions de personnes sont au chômage et environ 8,5 millions vivent sous le seuil de pauvreté. Parallèlement, une nouvelle forme de mobilisation, le mouvement Nuit Debout, a éclos à Paris et dans plusieurs villes avec le mot d'ordre « *Contre la loi Travail et son monde* » pour dénoncer une situation sociale inacceptable. Il trouve sa force dans la mise en commun d'idées, la liberté de parole et dans sa structuration non pyramidale.

La circulaire de rentrée pour les LP « *Réussir l'entrée au lycée professionnel* » qui définit 5 mesures à mettre en oeuvre pour nos élèves entrant-es en 1^{ère} CAP et 2nde bac pro à la rentrée 2016 ne répond pas aux difficultés rencontrées par les collègues et les élèves dans les établissements.

L'apprentissage se développe et s'accélère avec la nouvelle carte des régions. Lutter contre les inégalités dont les jeunes sont les premières victimes est une priorité car il existe une forte corrélation entre inégalités sociales et inégalités scolaires. Pour promouvoir l'apprentissage comme unique opérateur de la formation professionnelle, parlementaires, élu-es régionaux et Medef s'acharnent pour détruire l'enseignement professionnel public allant jusqu'à être les instigateurs de lois ou d'amendements sur la fusion pure et simple des CFA et des LP.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à se mobiliser collectivement pour combattre l'ensemble de ces attaques frontales et promouvoir la voie professionnelle publique seule à même de proposer des formations de qualité et de lutter contre les inégalités sur l'ensemble du territoire.

Régis DEVALLE

Secrétaire Académique SNUEP-FSU REIMS

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ACADEMIE DE REIMS

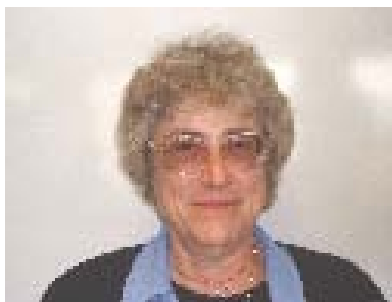
Régis DEVALLE - 18, rue de Vitry - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS - 06 12 68 26 60

courriel : reims@snuep.com - site internet : www.reims.snuep.com

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

Décès de Jacqueline DAIRE

1^{ère} Secrétaire Générale du SNUEP-FSU – PLP BIOSE EUROPE REIMS



C'est jeudi 19 mai 2016 que Jacqueline DAIRE s'en est partie trop tôt à 73 ans, sans se plaindre, sans un bruit, après avoir lutté de toutes ses forces contre la leucémie. Pour ceux qui ne la connaissent pas, elle a été une des pierres angulaires de la construction du SNUEP-FSU. Elle a passé sa vie à apporter conseils et appuis aux collègues de l'Enseignement Professionnel, au mépris de sa propre carrière, tout d'abord durant des années dans son académie de REIMS à la tête d'un autre syndicat qu'elle a dirigé avec brio jusqu'à l'éclatement syndical de 1999 qui a mené à la construction du SNUEP-FSU.

Elle a alors pris en main la construction du SNUEP-FSU aux cotés d'autres collègues chevronnés. Elle a été la première Secrétaire Générale de notre Organisation Syndicale de 2001 à 2003. Beaucoup de responsables encore en poste actuellement ont appris le sens des responsabilités en s'imprégnant de son honnêteté intellectuelle, de son implication sans faille.

Mardi 24 mai 2016, nous avons dit adieu à Jacqueline DAIRE au crematorium de REIMS-LA NEUVILETTE dans la stricte intimité des très proches comme elle l'avait demandée. La discrétion comme toujours, ne pas déranger. Ses cendres ont été dispersées dans l'après midi sur place. Nous sommes tous orphelins ce jour. Que Jacqueline DAIRE repose en paix. Son nom restera gravé dans le marbre du syndicalisme avec un grand S.

HORS CLASSE 2016

- 714 promouvables
- 49 promotions possibles
- Dernier promu : 130.2 points - année de naissance : 1966

La Rectrice malgré notre argumentation a retiré la promotion aux collègues au 8^{ème} échelon pourtant prévu dans le document de travail en position éligible pour les reporter dans l'ordre du tableau des promotions

PPCR pour les enseignant-e-s des avancées notables



La FSU a régulièrement souligné, depuis des années, la faiblesse des rémunérations des enseignant-e-s au regard de celles des autres pays de l'OCDE, dénonçant ainsi le manque de reconnaissance de leurs métiers mais aussi de leurs qualifications. Une situation préjudiciable aux enseignant-e-s et qui plus est qui ne contribue pas à rendre les métiers de l'enseignement et de

l'éducation suffisamment attractifs.

Lors des négociations sur les « parcours professionnels rémunérations et carrières » de la Fonction publique, la FSU a fortement œuvré pour que soit améliorée la situation de tous les agents. Elle a signé le protocole PPCR qui en est issu, estimant qu'il constitue un point d'appui en ce sens.

C'est dans ce cadre que le ministère de l'Éducation nationale propose un certain nombre de mesures : transfert d'une part des indemnités dans le traitement indiciaire ; refonte de la grille de la carrière des enseignant-e-s fondée sur un avancement à un rythme unique pour tou-te-s avec la création d'une classe exceptionnelle au-delà de la hors classe actuelle.

Il s'agit d'une prise en compte de nos préoccupations et revendications : nouveaux indices, reclassement, nouveaux débouchés de carrière, ce qui amènera à une augmentation du traitement pour tou-te-s.

Il va sans dire qu'il s'agit là d'une amélioration pour la carrière des enseignant-e-s.

Bien évidemment, tout n'est pas réglé à ce jour et les groupes de travail qui se mettent en place devront y répondre : revaloriser mieux les débuts de carrière y compris pour rendre plus attractifs les métiers de l'enseignement, permettre un accès large à la classe exceptionnelle qui est créée, déconnecter l'évaluation des enseignant-e-s de leur carrière pour la recentrer vers le conseil et l'accompagnement.

La FSU poursuit son action pour que tous les agents de la Fonction publique voient maintenant la mise en œuvre des mesures de ce protocole, afin que leur carrière et leurs rémunérations en soient améliorées.

Recrutement des PLP

L'enseignement professionnel en manque d'enseignant-es



En cette période de tensions sociales, les stations-service ne sont pas les seules à être impactées par la pénurie ! Ce phénomène touche aussi les concours de recrutement d'enseignant-es de la voie professionnelle.

Si tous les résultats ne sont pas encore connus, ceux des concours réservés ne laissent rien augurer de bon ! Ce sont 529 postes (sur 883 ouverts) qui n'ont pas été pourvus à cette session, soit un taux de couverture (rapport entre

le nombre d'admis et le nombre de postes) moyen d'environ 40 %. Dans certaines disciplines, il n'y a pas un-e seul-e admis-e. Ce qui illustre le paradoxe de ces concours réservés aux enseignant-es contractuel-les. Ces dernier-es enseignent depuis des années mais ne sont pas jugé-es assez « professionnel-les » pour être admis-es aux concours !

Ces premiers chiffres ne font que confirmer la crise de recrutement que connaît l'enseignement professionnel public. Selon un bilan de la DEPP, les CAPLP sont les plus

touché-es par cette pénurie avec 28 % des postes non pourvus en 2015. Sur 3317 postes ouverts aux trois concours, ce sont 930 postes de PLP qui n'ont pas été pourvus !

Parmi les disciplines les plus touchées par cette crise de recrutement, les Biotechnologies se distinguent avec un taux atteignant à peine 38 % des postes pourvus (154 postes non pourvus sur 250). De manière plus générale, ce sont les disciplines professionnelles qui sont les plus touchées par cette désaffection (Génie civil option construction et réalisation des ouvrages : 31,48 % des postes pourvus, Génie industriel option matériaux souples : 38,10 % etc.).

Cette crise est générale et illustre le manque d'attrait criant de nos métiers !

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation alarmante, conséquence de l'absence de réels parcours de formations pour les futur-es PLP. Le SNUEP-FSU revendique leur mise en place et celle de dispositifs de pré-recrutements.

Le gouvernement s'est engagé à créer 1000 postes dans l'enseignement professionnel public. Sans une réelle amélioration de l'attractivité des nos métiers, il est peu probable que ces postes soient pourvus. Encore une opération de communication ! Pour le SNUEP-FSU, améliorer l'attractivité du CAPLP implique nécessairement une revalorisation salariale et une amélioration de conditions de travail des PLP

Votation citoyenne sur la loi travail

Pour ou contre la Loi Travail ? Pour ou contre de nouveaux droits ? Organisez un vote et exprimez-vous sur votre lieu de travail ou d'études. Ce site permet d'annoncer la tenue de chaque bureau de vote et ses résultats sur une carte.

<http://votationtravail.fr/>



#VotationTravail : Prenez la parole avec des bureaux de votes citoyens dans les entreprises. les administrations. les lieux d'étude. les espaces publics.

BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2016-2017

(aux tarifs d'adhésion 2015-2016)

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2017



Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement avant le 31 août 2016
à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui non
n° d'adhérent-e (facultatif) :
M. Mme
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance : ____/____/____
Adresse complète:
.....
.....
Tél. fixe :
Tél. portable :
E-mail :

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{re} fédération de l'Education nationale.
Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.

ACADÉMIE (au 01/09/2016) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE
PLP CPE AED
Classe normale Hors classe Stagiaire
Contractuel-le CDD CDI Vacataire
Échelon au 01/09/15 : Depuis le : __/__/__
Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :
retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise :
Code (si connu) :

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels) ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable

AFFECTATION
LP SEP SEGPA EREA
Collège Lycée SUP FC
Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :
Si TZR Etab. d'exercice :
Rattach. admin :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Stagiaire : 102 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
Sans traitement : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Temps partiel : % Nombre d'heures :
Montant : €
Mode de paiement :
1. Chèque-s : 1 2 3
2. Prélèvement* en 3 fois en 6 fois
3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)
**En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.*
Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^o Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	102	147	135	195	15 840	22 194	120	174
2	111	165	147	219	17 280	25 059	129	195
3	117	177	156	234	18 258	26 850	138	210
4	123	187	165	249	19 332	28 638	147	222
5	132	201	177	266	20 406	30 786	159	240
6	135	216	180	288	20 763	33 294	162	256
7	144	228	192	303	22 194	35 082	171	270
8	153		204		23 628		183	
9	165		219		25 059		195	
10	180		240		27 567		213	
11	192		256		29 355		228	

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE					
PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION					
PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP					
PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Date : ____/____/____
Signature :

